VILLE DE
Saint Jean le Blanc

DIRECTION DU PÔLE CADRE DE VIE ET PATRIMOINE
Tél : 02 38 66 84 52 - reglementationvoirie@saintjeanleblanc.com

ARRÊTÉ DU MAIRE - n° AR-2023-ST-193

ARRÊTÉ RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT POUR DES TRAVAUX DE CRÉATION DE GÉNIE CIVIL DE POSE DE POTEAUX (Opérateurs Réseaux), AFIN DE PALLIER A LA SURCHARGE DE POTEAUX EXISTANTS, PAR L'ENTREPRISE ERT TECHNOLOGIES (représentée par Monsieur Christophe BONDOUX), **SISE AU 326, RUE MARCELIN BERTHELOT 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS,**
(Bénéficiaire : Société XP FIBRE sise au 124, Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE)
AU DROIT DES RUES, SENTIER et ALLÉE SUIVANTES :

- Paul HÉROULT ;
- du Moulin ;
- de la Cossonnière ;
- du Clos des Érables ;
- de la Corne ;
- du Sentier du Moulin ;
- de l'Allée du Mouteau ;

EN AGGLOMÉRATION, A SAINT-JEAN-LE-BLANC (45650)

Le Maire de la Ville de SAINT-JEAN-LE-BLANC,

Vu le Code de la Route,
Vu les Arrêtés et Instructions Ministériels relatifs à la Signalisation Routière,
Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment son Articles L. 2213-1,

Considérant la nécessité de réaliser des travaux de CRÉATION DE GÉNIE CIVIL DE POSE DE POTEAUX (Opérateurs Réseaux), afin de pallier à la surcharge de poteaux existants, par l'Entreprise ERT TECHNOLOGIES, sise au 326, rue Marcellin BERTHELOT 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS (Bénéficiaire : Société XP FIBRE, sise au 124, Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE), **au droit des rues, sentier et allée suivantes :**

- **Paul HÉROULT ;**
- **du Moulin ;**
- **de la Cossonnière ;**
- **du Clos des Érables ;**
- **de la Corne ;**
- **du Sentier du Moulin ;**
- **de l'Allée du Mouteau ;**

en Agglomération, à SAINT-JEAN-LE-BLANC (45650).

Considérant qu'il y a lieu de veiller à la sécurité et à la tranquillité publique,

VILLE DE
Saint Jean le Blanc

DIRECTION DU PÔLE CADRE DE VIE ET PATRIMOINE
Tél : 02 38 66 84 52 - reglementationvoirie@saintjeanleblanc.com

ARRÊTE

ARTICLE 1 : **A partir du Mardi 26 Décembre 2023 et pour une durée maximale de travaux de 90 jours calendaires, l'Entreprise ERT TECHNOLOGIES, sise au 326, rue Marcellin BERTHELOT 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS** (Bénéficiaire : Société XP FIBRE, sise au 124, Boulevard de Verdun 92400 COURBEVOIE), **réalisera des travaux de CRÉATION DE GÉNIE CIVIL DE POSE DE POTEAUX (Opérateurs Réseaux), afin de pallier à la surcharge de poteaux existants, au droit des rues, sentier et allée suivantes :**

- **Paul HÉROULT ;**
- **du Moulin ;**
- **de la Cossonnière ;**
- **du Clos des Érables ;**
- **de la Corne ;**
- **du Sentier du Moulin ;**
- **de l'Allée du Mouteau ;**

en Agglomération, à SAINT JEAN LE BLANC (45650).

Par conséquent :

- **Le cas échéant, la chaussée sera restreinte au droit du chantier ;**
- **Le cas échéant, la circulation sera alternée par feux tricolores ;**
- **Le cas échéant, la vitesse sera limitée à 30 km/h ;**
- **Le stationnement sera interdit au droit du chantier sauf, le cas échéant, pour les véhicules appartenant à la Société effectuant les travaux ;**
- **Le stationnement des véhicules de Chantier se fera dans l'emprise des travaux ;**
- **Le cas échéant, le cheminement des piétons sera basculé sur le trottoir opposé. Une signalisation sera mise en place au niveau des passages piétons en amont et en aval du Chantier, pour assurer la Sécurité des Piétons en indiquant « Passage des Piétons en face », avec la création d'une traversée provisoire si besoin ;**
- **Voir Légende, Plan et photos ci-jointes : Attention, pas d'implantation de poteaux pour les rues Demay (Voirie neuve de moins de 3 ans dont les travaux ont été réceptionnée en 2022) et des Varennes (Les travaux de requalification de cette rue commenceront début 2024, avec un enfouissement des Réseaux).**

VILLE DE
Saint Jean le Blanc

ARTICLE 2 :
Le libre accès de la voie sera laissé aux riverains, ainsi qu'aux véhicules de Secours, tels que Police, Pompiers, Gaz de France, Électricité de France, aux véhicules collectant les ordures ménagères et aux transports en commun.

ARTICLE 3 :
La signalisation correspondante, avec fourniture, entretien et enlèvement des panneaux et feux de chantiers éventuels, incombera entièrement à l'Entreprise chargée des travaux pour le compte du Maître d'Ouvrage :

ERT TECHNOLOGIES
326, rue Marcellin BERTHELOT
45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

(Bénéficiaire : Société XP FIBRE
124, Boulevard de Verdun
92400 COURBEVOIE)

ARTICLE 4 :
Les dispositions du présent Arrêté seront applicables à compter du jour où la signalisation réglementaire sera mise en place.

ARTICLE 5 :
Le présent Arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif, dans le délai de 2 mois, à partir de sa publication.

ARTICLE 6 :
Ampliation du présent Arrêté sera adressée à :

➔ ORLÉANS MÉTROPOLE ;
➔ Au Chef du Service de la Police Municipale de la Ville de SAINT-JEAN-LE-BLANC ;
➔ AU COMMISSARIAT CENTRAL D'ORLÉANS ;
➔ Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers de la Ville de SAINT-JEAN-LE-BLANC ;
➔ Au SDIS 45 ;
➔ KÉOLIS ;
➔ la Société ERT TECHNOLOGIES, le demandeur,
➔ la Société XP FIBRE, le Bénéficiaire,
qui sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié et affiché.

A SAINT-JEAN-LE-BLANC, le 11 Décembre 2023,

Signé numériquement
à Saint Jean le Blanc,
le lundi 18 décembre 2023
SILBERBERG Olivier
1er Adjoint délégué aux travaux, à la voirie, à l'environnement et à la ville durable